

**TEXTE DES RESOLUTIONS**

**présentées à l'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE du SPSTI81 du 27 juin 2025**

**Examen et approbation des comptes annuels**

**Première résolution :** Lecture du rapport moral du président et du rapport d'activité de la directrice générale.,

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président et du rapport d'activité de la directrice générale donne quitus au Conseil d'Administration pour son rapport moral et administratif.

**Deuxième résolution :** Lecture du rapport de gestion 2024, des comptes et bilan de l'exercice 2024, du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'année 2024, des comptes clos au 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs de leur gestion.,

- ✓ L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve, tels qu'ils ont été présentés, le rapport de gestion 2024, les comptes annuels clos au 31 décembre 2024 et donne quitus de la gestion aux membres du Conseil d'Administration.

**Deuxième résolution :** Affectation du résultat de l'exercice 2024

- ✓ L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 en report à nouveau.

**Albi** (siège social)

32 Chemin des Coquelicots  
CS 42080 - 81012 Albi Cedex 9  
05 63 38 88 77

**Castres**

Le Causse - Espace Entreprises  
6 Rue Georges Charpak  
CS 30148 - 81115 Castres Cedex  
05 63 59 34 36

**Lavaur**

Parc d'Activités Les Cauquillous  
12 Rue Léonard de Vinci  
81500 Lavaur  
05 63 58 54 23

**Terressac**

3 Avenue Albipôle  
81150 Terressac  
05 63 38 59 39

**Troisième résolution : Approbation des conventions réglementées.**

- ✓ Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire prennent acte de ces conventions et les approuvent.

**Quatrième résolution : Approbation du budget prévisionnel 2025.**

- ✓ Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association approuve le budget prévisionnel 2025.

**Cinquième résolution : Ratification de la grille tarifaire et du droit d'entrée pour l'année 2025.**

- ✓ Après la présentation de la grille tarifaire et du droit d'entrée de l'année 2025, les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire ratifient la grille tarifaire et le droit d'entrée de l'année 2025.

**Sixième résolution : Information sur les modifications apportées aux dispositions du règlement intérieur de l'Association selon décision du Conseil d'Administration réuni le 05 mai 2025.**

- ✓ Après avoir pris connaissance **sur les modifications apportées aux dispositions du règlement intérieur de l'Association**, les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvent le règlement intérieur de l'Association.

**Septième résolution : Pouvoir donné au Président.**

- ✓ L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association donne tous les pouvoirs au Président, ou toute personne désignée par lui, en vue de réaliser les formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.